

Faits saillants du rapport financier 2019

Ville de Portneuf

Le 8 février 2021

En conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) et la *Loi sur le traitement des élus* (T-11.001), c'est avec plaisir que je me fais le porte-parole du conseil municipal afin de vous présenter les faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Au terme du mandat de l'auditeur indépendant, au cours duquel les états financiers consolidés de la Ville ont fait l'objet d'un audit, un rapport sans réserve a été émis en date du 9 novembre 2020. Dans ce dernier, l'auditeur indépendant est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Portneuf au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Comme vous le constaterez, ce rapport témoigne de la rigueur apportée à la gestion des finances publiques et du soin consacré à doter la Ville des ressources et des leviers nécessaires à une administration proactive et efficiente, dans un contexte municipal en changement. À cet effet, soyez assurés que les élus, les gestionnaires et les employés municipaux poursuivent avec ardeur et professionnalisme leur travail visant le maintien d'une gestion réfléchie, cohérente et transparente dont la finalité est de contribuer à la vitalité territoriale et à l'amélioration continue des services municipaux dédiés aux citoyens.

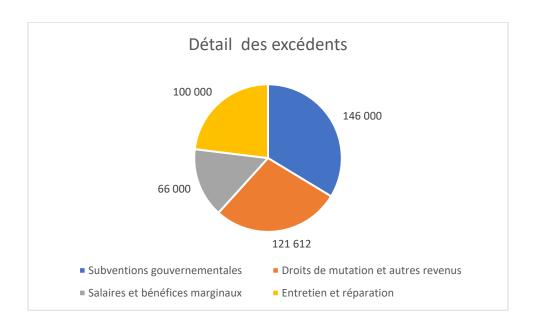
Finalement, veuillez noter que les présents faits saillants et les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont disponibles sur le site Internet de la Ville (www.villedeportneuf.com), sous les onglets Ma Ville / Finances.

LE RAPPORT FINANCIER

L'exercice financier 2019 se caractérise par des revenus consolidés totaux de 8 155 107 \$ et des charges de 5 939 191 \$. La Ville a donc un excédent consolidé de 2 215 916 \$.

En tenant compte des ajustements liés à la conciliation fiscale tels que l'amortissement, le financement des activités de fonctionnement, le remboursement de la dette long terme et l'affectation des sommes aux investissements et aux fonds réservés, la Ville obtient un excédent consolidé de fonctionnement à des fins fiscales de 269 218\$. En excluant le déficit de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGRMP), cet excédent non consolidé est de 433 612 \$ pour la Ville.

Celui-ci est en grande partie expliqué par des revenus imprévus au moment de la préparation du budget et plusieurs économies de coûts.



Subventions gouvernementales – 146 000 \$

Les coûts liés aux projets subventionnés par la TECQ ont été répartis différemment par rapport à la programmation initiale. Ceci a permis de subventionner certains projets à une hauteur plus importante que ce qui avait été considéré initialement pour un total de 35 000\$.

Les travaux liés aux projets admissibles à la subvention « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU 1) » ont pris fin pendant l'exercice 2019. L'analyse de l'ensemble des travaux échelonnés sur deux ans a permis de constater qu'une répartition des coûts différente des prévisions initiales dégageait un montant de 83 000\$ pour des dépenses dont le financement était initialement prévu dans le budget de fonctionnement.

La Ville a également obtenu des subventions pour la formation de ses pompiers pour un montant supérieur de 28 000\$ par rapport à ce qui était prévu initialement.

Rémunération – 66 000\$

Pour différentes raisons, certains employés ont été absents pendant une portion de l'exercice. La Ville a préféré réorganiser les tâches à l'interne plutôt que de procéder au remplacement à court terme de ces ressources. Ces efforts ont permis de réaliser des économies substantielles au niveau de la masse salariale.

Entretien et réparations – 100 000\$

L'absence de certains employés mentionnée précédemment a également mené à la révision de la planification des travaux prévus. Certains projets liés aux parcs et terrains de jeux ont été reportés à l'année subséquente.

De plus, les stratégies administratives mises en place et les efforts consentis par l'équipe municipale afin de contrôler les coûts ont permis de générer des économies généralisées. Les

économies les plus importantes sont constatées dans le bilan des coûts d'entretien lié à l'hygiène du milieu, principalement ceux associés aux réseaux d'égouts.

Droits de mutation et autres revenus – 121 612\$

Le marché a été plus actif que prévu sur le territoire de la Ville, ainsi les droits de mutation ont totalisé un montant excédent de 32 000\$ comparativement à ce qui avait été prévu au budget 2019.

Le solde des excédents s'explique par des revenus de taxes supérieurs aux prévisions initiales. Ces hausses sont principalement dues aux variations du rôle de perception au cours de l'exercice. En effet, la valeur globale des immeubles imposables a augmenté de 1,8% pendant l'exercice 2019.

SOMMAIRE CONCILIATION FISCALE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019		
Revenus de fonctionnement	5 406 803 \$	
Dépenses de fonctionnement	(5 939 191 \$)	
Amortissement des immobilisations	1 458 948 \$	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	94 817 \$	
Remboursement de la dette à long terme	(736 007 \$)	
Affectations et autres éléments de conciliation	(16 152 \$)	
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	269 218 \$	

INVESTISSEMENT

La Ville a généré des revenus d'investissement, inclus dans les revenus totaux, de 2 748 304 \$. Ces revenus sont liés, pour la plupart, à des subventions et concernent en majorité les importants travaux d'infrastructure et de mise aux normes énumérés plus bas (programme FEPTEU, Programme de la TECQ, etc.)

La Ville de Portneuf a donc cumulé un total de 4 942 678\$ en acquisition d'immobilisation au cours de l'année 2019 :

Renouvellement de conduites d'eau en lien avec le programme
 FEPTEU 1 (Rue des Oies-Blanches, Chemin Neuf, Paquin et des écoliers, Saint-Charles et de la Grève)

•	Amélioration des infrastructures d'eau en lien avec le programme FEPTEU 2 (Construction d'un réservoir d'eau potable, bouclage du réseau d'eau potable et raccordement du réseau d'eau potable et chambre de réduction de pression).	3 417 986 \$
•	Travaux de mise aux normes des puits Saint-Louis, financés par le programme de la TECQ	147 848 \$
•	 Voie de contournement, dont le financement se fera en majeure partie par les droits liés à la carrière conservés dans le Fonds carrières et sablières 	
•	Acquisition d'une gratte pour rétrocaveuse, travaux publics	20 375 \$
Amélioration de nos bâtiments, dont le nouvel hôtel de ville		18 932 \$
 Mise à niveau de l'éclairage des rues (DEL) permettant des économies futures en coûts d'électricité et en entretien 		85 302 \$
•	Acquisition et implantation du logiciel PG Solutions	88 998 \$
•	Autres investissements (équipements incendie, acquisition d'équipements de bureau, aménagement parcs, etc.)	62 350 \$

Le solde des acquisitions qui n'est pas financé par des revenus de subvention ou des fonds réservés sera couvert majoritairement par des emprunts à long terme.

SITUATION FINANCIÈRE

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019		
Actifs financiers	10 649 546 \$	
Passifs	(21 389 089 \$)	
Actifs financiers nets (Dette nette)	(10 739 543 \$)	
Actifs non financiers	41 748 360 \$	
Excédent (Déficit) accumulé	31 008 817 \$	

Actifs financiers:

Les actifs financiers sont principalement composés de débiteurs. Ceux-ci correspondent en grande majorité aux subventions à recevoir en lien avec les différents programmes liés aux travaux d'infrastructures. (FEPTEU, TECQ, PIRL etc.)

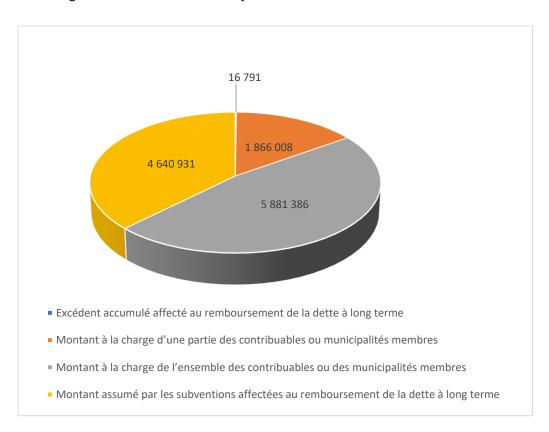
Au 31 décembre 2019, la Ville avait une insuffisance de fonds par rapport à sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie affectés de 608 161\$. Il s'agit d'une diminution d'environ 350 000 \$ par rapport à la même période, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2018.

La Ville poursuit ses efforts pour réduire cette insuffisance qui a diminué d'environ 800 000\$ depuis le 31 décembre 2017. La gestion optimisée des liquidités demeure une priorité pour la Ville.

Passifs:

Les passifs sont principalement constitués d'emprunts temporaires et de dettes à long terme. Ceux-ci ont été contractés majoritairement en lien avec des investissements.

La dette à long terme est assumée de la façon suivante :



Les revenus reportés, également inclus dans les passifs, totalisent 851 257 \$. Ces revenus sont composés majoritairement des fonds liés aux redevances de la carrière/sablière (838 423 \$) et au fonds de parc (11 249 \$).

Actifs non financiers:

Ces actifs sont en majorité constitués des immobilisations détenues par la Ville.

Excédent (Déficit) accumulé consolidé :

Excéde	376 688 \$			
Excéde	Excédent de fonctionnement affecté :			
0	Ville - Sinistre	13 000 \$		
0	Ville - Pompe	17 670 \$		
0	Ville - Remboursement dette	13 638 \$		
0	RRGMRP - Portneuf	111 142 \$		
Réserves et fonds réservés :				
0	Ville - Règlement 069-Vidange des bassins	137 984 \$		
0	Ville - Fonds de roulement	52 048 \$		
0	RRGMRP - Dette à long terme	3 153 \$		
0	Ville - Solde disponible règlement d'emprunt fermé	21 949 \$		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		(653 769 \$)		
Financement des investissements en cours		(3 703 813 \$)		
Investi	34 619 127 \$			

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. En 2019, les rémunérations et les allocations totales versées au maire et au maire suppléant comprennent également la rémunération et les allocations versées par la MRC de Portneuf, et ce, pour l'implication au sein du conseil des maires et de divers comité de travail mis en place par la MRC.

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mario Alain, maire	20 080 \$	10 353 \$
Chantale Hamelin, conseillère	4 888 \$	2 444 \$
Marc Rivard, conseiller	4 888 \$	2 444 \$
Gérard Gilbert, conseiller	4 888 \$	2 444 \$
Joëlle Genois, conseillère	4 888 \$	2 444 \$
Bruno Cormier, conseiller et maire suppléant	5 038 \$	2 529 \$
Gilles Bédard, conseiller	4 888 \$	2 444 \$

CONCLUSION

En conclusion, les faits saillants du rapport financier 2019 démontrent que la Ville a su bien circonscrire et gérer les divers aspects financiers et fiscaux propres à sa réalité municipale et à certains enjeux spécifiques qui en découlent. L'année 2019 a donc été caractérisée par la poursuite du travail accompli dans les dernières années, par les élus et l'équipe municipale, qui œuvrent conjointement à la poursuite d'un objectif commun visant à maintenir une gestion rigoureuse, transparente et stratégique des finances publiques.

En parallèle, la Ville a été en mesure de soutenir des initiatives locales et régionales novatrices, en plus de poursuivre stratégiquement ses investissements dans divers projets d'infrastructure, dont les retombées participent à l'amélioration continue de notre milieu de vie.

La présentation de ce rapport est également une opportunité privilégiée pour moi afin de remercier mes collègues élus ainsi que les gestionnaires et les employés de la Ville, dont le dévouement, les compétences et la qualité du travail contribuent de façon marquée au développement et au rayonnement de la Vile de Portneuf. À titre de maire, je ne peux que ressentir une immense fierté et une grande satisfaction face aux nombreuses et importantes réalisations des dernières années, qui laissent entrevoir des perspectives d'avenir fort réjouissantes pour les citoyens.

Donné à Portneuf, ce 8^e jour du mois de février 2021.

Mario Alain, maire Ville de Portneuf